

Fielding) que l'alinéa suivant soit ajouté à l'Adresse:

Nous soumettons respectueusement à Votre Excellence que ses conseillers ne possèdent pas la confiance de la Chambre ou du pays, et que la conservation de leurs fonctions constitue une usurpation des pouvoirs du gouvernement populaire.

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il ne me reste que peu d'instantants avant six heures me permettant, du moins, de féliciter sincèrement les efforts du proposeur et du second de cette adresse et de répondre à certaines allusions personnelles des orateurs qui m'ont précédé.

Le proposeur de l'adresse ne s'est pas seulement fait honneur à lui-même ainsi qu'à sa province, mais il a apporté dans ce débat un charme littéraire qui constitue, jusqu'à présent, au moins, l'un de ses meilleurs aspects. Le second est un nouveau membre, et je ne suis que l'interprète de tous les honorables députés en disant qu'il a montré une habileté et une maîtrise des affaires canadiennes qui en font sur-le-champ une acquisition aux débats et qui honorent sa circonscription et sa province.

Je les remercie tous deux de leurs bonnes paroles au sujet de ma nomination à la direction du Gouvernement. Puis, j'accepte dans l'esprit avec lequel elles ont été dites les expressions très sympathiques que, personnellement, le leader de l'opposition (l'honorable M. Mackenzie King) m'a appliquées et l'espoir qu'il a témoigné que les conflits de la vie et des débats parlementaires ne nuiront pas à notre vieille amitié et ne troubleront nullement la cordialité de nos relations personnelles ou publiques.

Je ne suis aucunement tenté de croire en ce moment que l'espoir qu'il exprime ne se réalisera pas pleinement. Je connais le chef de l'opposition depuis, je crois, un peu plus d'un quart de siècle. Je crois connaître ses opinions publiques et le sens de ses discours me paraît tout à fait clair. Je puis donc lui assurer en ce moment que si ses discours sont toujours aussi maigrement nourris de raisonnements et voilés de satire, nos relations en parlement n'en souffriront jamais.

En attendant, d'ici à ce que la Chambre reprenne le débat, je vais m'appliquer à découvrir ce que son discours peut bien contenir de réelle substance et je tenterai ensuite d'y répondre.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

## Reprise de la Séance.

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN: Monsieur l'Orateur, je désire faire ressortir aussi loyalement que possible, du discours prononcé par le chef de l'opposition (l'honorable M. Mackenzie King) ce en quoi consiste l'attaque que comporte ce discours contre l'attitude prise par le gouvernement actuel—le faire ressortir et le présenter à la Chambre de façon que celle-ci puisse comprendre la portée de cette attaque et se rendre compte des arguments offerts à l'appui. J'aurai à déblayer une masse d'hyperboles, mais il faut tenter l'effort. Je pourrais bien aspirer—mais je n'en ai certainement pas le talent—to rivaliser avec mon honorable ami dans l'art déclamatoire, art qu'il a exercé dans la plus grande partie de sa carrière et dans lequel il a acquis un certain degré de perfection. Tout ce que je vais tenter modestement de faire sera d'exposer en termes clairs à la Chambre et au pays, l'attitude que prend en toute honnêteté le Gouvernement, l'attitude qu'il croit avoir le droit de prendre, l'attitude qu'il croit être de son devoir de prendre dans l'intérêt du pays.

Mon honorable ami (M. Mackenzie King) présente à la Chambre un amendement à l'Adresse, dans lequel il déclare que ce gouvernement ne jouit pas de la confiance de cette Chambre. Eh bien, si c'est là le seul objet de cet amendement, il n'a pas d'objet du tout. Si la motion sur l'Adresse échoue, cela voudra dire que le gouvernement ne possède pas la confiance de la Chambre. De sorte que la première question qui se présente à l'esprit est celle de savoir pourquoi cet amendement est devant la Chambre, et dans quel but? Il ne saurait y en avoir aucun du moins en ce qui regarde l'expression d'une opinion de la part de la Chambre touchant sa confiance dans le Gouvernement. Je crois que je ne serai pas long à démontrer à la Chambre ce que mon honorable ami avait réellement l'esprit en présentant à la discussion son vain amendement. Ce n'était pas tant de soumettre une question à la Chambre que de voir à ce qu'il ne se présentât pas de question du tout.

A la session dernière, nous avons eu le même amendement, ou plutôt, un amendement demandant la dissolution, que mon honorable ami déclare être encore son persistant objet. Mais à la dernière session, il avait eu bonne grâce de mettre dans son amendement quelques raisons pour lesquelles la dissolution devait avoir lieu. Il nous disait pourquoi la Chambre devait